
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE
OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT ET UN

Affaire 13-141021

SPL Maraina – Présentation du rapport d'activité du mandataire pour 2020 – Opération d'aménagement des itinéraires cyclables sur la commune de La Plaine des Palmistes

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **8 octobre 2021** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

Absents : 01

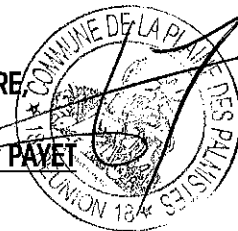
Procurations : 06

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE
Johnny PAYET



L'an deux mille vingt et un le **QUATORZE OCTOBRE** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Marie-Hélène THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe à Johnny PAYET – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Sandra GRONDIN – Mickaël PAYET conseiller municipal à François FRUTEAU de LACLOS – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Jean Yves FAUSTIN – Sophie ARZAL conseillère municipale à Yannick BOYER – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire 13-141021

SPL Maraina – Présentation du rapport d'activité du mandataire pour 2020 – Opération d'aménagement des itinéraires cyclables sur la commune de La Plaine des Palmistes

Pour rappel, en 2014, la Région a initié une démarche globale de réflexion autour de la pratique du vélo, menant au Plan Régional Vélo (PRV), auquel la Collectivité adhère entièrement. En juillet 2007, la Commune avait validé un plan vélo, s'articulant sur deux points :

- La valorisation du vélo comme mode de déplacement dans l'agglomération et de découverte touristique du territoire,
- La sécurisation des conditions de circulation des déplacements alternatives (cyclistes, piétons...).

Cependant, ce plan n'est pas validé sur l'ensemble du territoire communal, et seuls quatre petits tronçons ont été initiés et réalisés par la suite.

Le PRV prévoit le développement de la pratique du vélo suivant quatre axes :

- La coordination des différents acteurs du vélo à l'échelle de l'île,
- L'aménagement d'un linéaire d'infrastructures sécurisées, continues et lisibles,
- Le déploiement d'une offre de service coordonnée,
- La promotion de la pratique du vélo.

La Commune avait été sollicitée afin d'identifier quatre boucles à inscrire au PRV. Les itinéraires envisagés ont un double enjeu :

- La sécurisation et l'encouragement de la pratique du vélo en aménageant la RN 3, à minima sur la portion centrale de la Commune,
- La proposition d'un itinéraire loisir, accessible au plus grand nombre via le réseau viaire communal, très peu circulé, tout en mettant le patrimoine naturel de La Plaine des Palmistes en valeur (remparts, forêts, cascades, goyaviers...).

Ainsi, lors de la délibération du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal a mandaté la SPL Maraina pour la réalisation de cette opération : « Aménagement des itinéraires cyclables de la commune ». Le montant global prévisionnel était estimé à 3 140 466.12 € HT, soit 3 407 405.75 € TTC. Suite aux évolutions de programme du projet, de l'allongement de la durée de la phase travaux et de l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle de travaux, ce montant passe de 3 407 405.75 € TTC à 5 309 172.65 € TTC, soit une augmentation de 1 901 766,90 € TTC.

Conformément à l'article 13 de la convention de mandat, la SPL a transmis, par courrier datant du 16 juillet 2021, l'état d'avancement de l'opération pour l'année 2020 et le prévisionnel 2021.

L'année 2021 devra permettre :

- De valider les Etudes Préliminaires et d'arrêter le programme des travaux ainsi que de formaliser les évolutions dans la convention de mandat et le marché de la MOE ;
- De lancer le marché de levés topographiques ;
- De débiter les études d'AVP et l'étude hydraulique ;
- De valider les études d'AVP et l'étude hydraulique ;
- De débiter les études de PROjet ;
- D'avoir un rendu provisoire du PRO.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

Le Conseil est informé qu'il a été demandé à la SPL Maraina de revoir le planning de ce projet afin de le rendre compatible avec les délais du REACT-EU, à savoir une livraison pour juillet 2023 au plus tard.

Le compte rendu d'activité est joint en annexe .

Le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la communication de ce rapport,

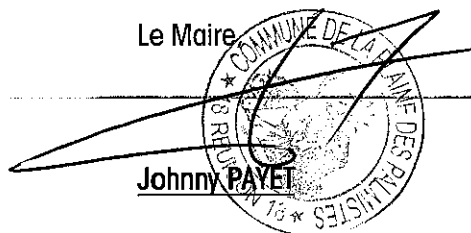
DÉCLARE avoir pris connaissance de ses termes,

PREND ACTE sans observation.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

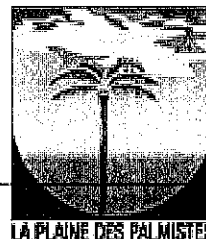
Le Maire



Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES



MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
« AMENAGEMENT DES ITINERAIRES CYCLABLES »

Compte-Rendu Annuel d'Activité
Année 2020

Juin 2021



Maraina
Au service des territoires

Société Publique Locale Maraina
38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69- Email : contact@spl-maraina.com

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DE LA MISSION	3
I.1	PRESENTATION GENERALE.....	3
I.2	OBJET DU MANDAT.....	3
I.3	LES MISSIONS DU MANDATAIRE.....	4
I.4	LES INTERVENANTS	4
II.	CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER	5
II.1	RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES	5
II.2	ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES AU 31/12/2020	6
II.3	BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE	7
III.	ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION	8
III.1	ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2020	8
III.2	ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2020	9
IV.	PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2021	10
IV.1	AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL	10
IV.2	ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS	10
V.	EVOLUTION DU BILAN	11
V.1	BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2020 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2021	11
V.2	BILAN FINANCIER AU 31/12/2020 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2021	12
VI.	ANNEXES	15
VI.1	EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS	15
VI.2	PLANNING ACTUALISE AU 31/12/2020	16
VI.3	RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE 2020	17

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

I. PRESENTATION DE LA MISSION

I.1 PRESENTATION GENERALE

La Région Réunion a initié en 2014 une démarche globale de réflexion autour de la pratique du vélo, matérialisée par le Plan Régional Vélo (PRV). Celui-ci prévoit le développement de la pratique du vélo en s'appuyant sur les quatre axes suivants :

- Coordonner les différents acteurs vélo à l'échelle de l'île ;
- Aménager un linéaire d'aménagements sécurisés, continus et lisibles ;
- Déployer une offre de services coordonnée ;
- Promouvoir la pratique du vélo.

Le PRV, par l'intermédiaire de son document d'application, le SDRIC (Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables), propose des itinéraires en complément de la Voie Vélo Régionale qui bouclera à terme l'île. Ceux-ci ont été classés par priorité, répondant initialement aux caractéristiques suivantes :

- Priorité 1 – Desserte des zones urbaines ou touristiques par des boucles ;
- Priorité 2 – Liaisons intercommunales ;
- Priorité 3 – Liaisons dans les mi-pentes.

Dans la continuité de l'étude de faisabilité des itinéraires cyclables menée par la Région Réunion depuis 2016, les itinéraires envisagés sur la Commune de la Plaine des Palmistes ont un double enjeu :

- Sécuriser et encourager la pratique cyclable locale via l'aménagement de la RN3 à minima sur la portion centrale de la commune ;
- Proposer un itinéraire loisirs, accessible au plus grand nombre via le réseau viaire communal très peu circulé tout en mettant en valeur le patrimoine naturel de la Plaine des Palmistes (Remparts, Forêt, Goyaviers, Cascades...).

La volonté de la Commune de la Plaine des Palmistes est de sécuriser la pratique cyclable des habitants sur le centre-bourg. En ce sens, elle souhaite confier la partie opérationnelle de ce projet ambitieux à la SPL Maraina dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

I.2 OBJET DU MANDAT

La Commune de la Plaine des Palmiste a sollicité l'intervention d'un mandataire pour la mise en œuvre de l'opération, conformément aux dispositions du Titre 1er de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985. La SPL Maraina a été désignée pour assurer cette mission par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2018. La convention de mandat a été notifiée le 04 juillet 2019.

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE Date de télétransmission : 28/10/2021 Date de réception préfecture : 28/10/2021

I.3 LES MISSIONS DU MANDATAIRE

Conformément aux dispositions prévues à l'article 3 de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985, les attributions confiées à la SPL Maraina portent sur les éléments suivants :

- ✓ Préparation du dossier de consultation, préparation du choix du maître d'œuvre et autres prestations intellectuelles (CSPS, CT, etc.) ;
- ✓ Préparation de l'accord sur le projet ;
- ✓ Préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux ;
- ✓ Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
- ✓ Préparation et réception de l'ouvrage ;
- ✓ Assistance à la recherche de financement et montage des dossiers de financement ;
- ✓ Suivi du contentieux ;
- ✓ Coordination et interface avec les projets connexes ;
- ✓ Et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Les maîtrises foncières demeurent du ressort de la Commune de la Plaine des Palmistes.

I.4 LES INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mail
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES	Maître d'ouvrage	Jean-Marie ARMAND	0262 51 49 10	jeanmarie.armand@plaine-des-palmistes.fr
		Anaëlle DANIEL	0262 51 49 10	anaelle.daniel@plaine-des-palmistes.fr
SPL Maraina	Mandataire	Anne-Lise VERNICHON	0693 91 56 40	anne-lise.vernichon@spl-maraina.com
		Jérôme BOYER	0692 19 97 66	jerome.boyer@spl-maraina.com
SAFEGE	Groupement Maîtrise d'oeuvre	Hélène LOUVET	0262 47 64 60	helene.louvet@seuz.com
		Benjamin SEQUIER	0692 72 82 08	benjamin.sequier@seuz.com
UNI VERT DURABLE		Jérôme LEMEZ	0692 69 08 97	j.lemez@univertdurable.com
		Adèle MOURY	0692 04 18 04	a.moury@univertdurable.com

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- ↙ **19/12/2018** **Délibération du Conseil Municipal**
- Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur l'aménagement des itinéraires cyclables, de son contenu, de son montant prévisionnel et du financement des études
- ↙ **20/03/2019** **Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL Maraina**
- Formulation d'un avis circonstancié favorable sur la faisabilité de l'opération
-
- ↙ **24/04/2019** **Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL Maraina**
- Approbation de la convention de mandat pour un montant prévisionnel global de l'opération de 3 407 405,68 € TTC, dont une rémunération du mandataire de 129 277,75 € TTC
- ↙ **10/07/2019** **Notification de la convention de mandat à la SPL Maraina**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES AU 31/12/2020

Intitulé	Bilan approuvé	Titulaire	Date de signature	Engagement € TTC			Régularisé		% d'avancement	Régulé au 31/12/2020	
				Base	Montant des avenants	Total engagé	Reste à engager	Régularisé au 31/12/2020			Reste à régulariser
0024 Aménagement des itinéraires cyclables	3 407 405,75			268 068,91		268 068,91	3 139 336,84	26 726,06	239 342,83	10,72	43 348,43
0100 Maîtrise d'ouvrage	163 806,00			136 765,34		136 765,34	16 740,66	6 264,24	128 511,10	6,04	
Marchés de Prestations Intellectuelles				136 765,34		136 765,34		6 264,24			
20-06600 MAÎTRISE D'ŒUVRE		00301 SAFEGE	17/08/2020	136 765,34		136 765,34		6 264,24			
0150 Mandat	129 277,75			129 277,75		129 277,75		18 219,86	111 057,89	14,09	40 157,20
Rémunération mandataire				129 277,75		129 277,75		18 219,86			40 157,20
19-06090 RÉMUNÉRATION MANDATAIRE		00277 MAIRE PLAINE DES PALMISES		129 277,75		129 277,75		18 219,86			40 157,20
0104 Publication et insertion dans la presse	7 593,00			2 025,82		2 025,82	5 569,18	2 025,82		100,00	2 025,82
Lettré commande				2 025,82		2 025,82		2 025,82			2 025,82
19-06252		00011 DILA - ROAMP		781,20		781,20		781,20			781,20
19-06257 AAPC_MOE_Itinéraires cyclables Plaine des Palmistes		00010 LE QUOTIDIEN		619,88		619,88		619,88			619,88
19-06258 AAPC_MOE_Itinéraires cyclables Plaine des Palmistes		00009 LE JIR - LE JOURNAL		624,74		624,74		624,74			624,74

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE

Approuvé par le Conseil Municipale le 19/12/2018.

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3024 Aménagement des itinéraires cyclables	3 140 466,12	266 939,63	3 407 405,75
3 HONORAIRES	228 301,38	19 405,62	247 707,00
3100 Maîtrise d'oeuvre	141 480,18	12 025,82	153 506,00
3200 Honoraires Géomètre	23 579,72	2 004,28	25 584,00
3220 Honoraires de CSPS	56 591,71	4 810,29	61 402,00
3800 Révisions de prix	6 649,77	565,23	7 215,00
4 TRAVAUX	2 428 740,09	206 442,91	2 635 183,00
4170 Révisions	70 740,09	6 012,91	76 753,00
4200 Travaux	2 358 000,00	200 430,00	2 558 430,00
5 REMUNERATIONS	122 724,19	10 431,56	133 155,75
5130 Mandat	119 150,00	10 127,75	129 277,75
5160 Révisions	3 574,19	303,81	3 878,00
6 FRAIS DIVERS	7 000,00	595,00	7 595,00
6104 Publication et insertion dans la presse	7 000,00	595,00	7 595,00
9 PROVISIONS	353 700,46	30 064,54	383 765,00
9400 Aléas et imprévus	353 700,46	30 064,54	383 765,00

Montant prévisionnel global de l'opération : 3 140 466,12 € HT, soit 3 407 405,75 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

III. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2020

- ↵ 24/07/2019 Réunion de démarrage du mandat relative à la réalisation d'itinéraires cyclables sur la commune de la Plaine des Palmistes
- ↵ 26/07/2019 Transmission par la Commune de la liste des interlocuteurs concernés par ce mandat
- ↵ 23/08/2019 Transmission à la Commune du CCTP MOE et du CCTP levés topographiques pour avis et remarques
- ↵ 27/08/2019 Transmission à la Commune de l'Appel de Fonds N°1
- ↵ 30/09/2019 Réception des remarques de la Commune concernant les CCTP MOE et levés topographiques

- ~~↵ 16/10/2019 Réception d'une demande de la Commune pour mettre en stand-by la consultation pour les levés topographiques~~
- ↵ 05/11/2019 Transmission à la Commune du CCTP MOE corrigé
- ↵ 05/12/2019 Réception de nouvelles remarques de la Commune concernant le CCTP MOE
- ↵ 10/12/2019 Transmission à la Commune du DCE pour la consultation du marché de maîtrise d'œuvre et publication
- ↵ 10/12/2019 Publication du marché N°2019.124 « Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des itinéraires cyclables sur la commune de la Plaine des Palmistes (97431) »
- ↵ 28/02/2020 Demande de pièces complémentaire aux candidats SAFEGE – IDEM'S – VECTRA et INGEROP
- ↵ 11/03/2020 Agrément de l'ensemble des candidats suite à la demande et l'analyse des pièces complémentaires
- ↵ 12/03/2020 Lancement de la procédure d'OAB pour le candidat IDEM'S/SODEXI
- ↵ 19/03/2020 Réception de la réponse d'IDEM'S/SODEXI concernant la procédure d'OAB
- ↵ 12/05/2020 Transmission du RAO à la Commune pour validation
- ↵ 23/06/2020 CAO pour la présentation du RAO
- ↵ 29/06/2020 Réception de la décision d'attribution et du PV de CAO + demande de la Commune de temporiser la notification
- ↵ 27/07/2020 Réception de la demande de la Commune donnant autorisation pour la notification du marché de MOE
- ↵ 17/08/2020 Notification du marché de MOE à SAFEGE REUNION, mandataire du groupement SAFEGE REUNION/UNIVERT DURABLE
- ↵ 18/08/2020 Réunion de démarrage avec la MOE

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE Date de télétransmission : 28/10/2021 Date de réception préfecture : 28/10/2021

- ↪ 26/08/2020 Transmission au MO E de l'OS N°1 prescrivant le démarrage de la mission complémentaire N°1 : Etudes préliminaire
- ↪ 04/09/2020 Visite de terrain de l'ensemble du périmètre du projet avec la MOE
- ↪ 23/09/2020 Réunion avec la CIREST et la MOE concernant le PIVE
- ↪ 06/10/2020 Transmission du CCTP pour la mission de levés topographiques à la Commune
- ↪ 12/10/2020 Retour de la Commune sur le CCTP pour la mission de levés topographique, des éléments à modifier
- ↪ 19/10/2020 Transmission à la Commune pour validation de la V2 du CCTP pour la mission de levés topographiques
- ↪ 22/10/2020 Réunion de travail MOE/SPL Maraina pour préparation du COTECH
- ↪ 29/10/2020 COTECH de présentation des EP

- ↪ 20/11/2020 ~~Demande de la Commune d'ajouter une mission de géomètre expert pour la réalisation de document d'arpentage sur le lot 2 « Rue des Remparts, Rue Pierre Auguste Cornu, Rue Bras Patience, Rue des Arums » de la mission de levés topographiques~~
- ↪ 14/12/2020 Rencontre de la DTD de la Région concernant le projet d'aménagement d'itinéraires cyclables sur la Plaine des Palmistes dans le cadre du PRV
- ↪ 17/12/2020 Validation par la Commune du CCPT pour la mission de levés topographiques

III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2020

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Réglié			% de réglé
		Réglié en 2020	Cumul réglé au 31/12/2020	Reste à régler	
1 DEPENSES	3 407 405,75	16 492,88	42 348,43	3 365 057,32	1,24
3 HONORAIRES	247 707,00			247 707,00	
3100 Maîtrise d'oeuvre	153 506,00			153 506,00	
3200 Honoraires Géomètre	25 584,00			25 584,00	
3220 Honoraires de CSPS	61 402,00			61 402,00	
3800 Révisions de prix	7 215,00			7 215,00	
4 TRAVAUX	2 635 183,00			2 635 183,00	
4170 Révisions	76 753,00			76 753,00	
4200 Travaux	2 558 430,00			2 558 430,00	
5 REMUNERATIONS	133 155,75	14 467,06	40 322,61	92 833,14	30,28
5130 Mandat	129 277,75	14 301,65	40 157,20	89 120,55	31,06
5160 Révisions	3 878,00	165,41	165,41	3 712,59	4,27
6 FRAIS DIVERS	7 595,00	2 025,82	2 025,82	5 569,18	26,67
6104 Publication et insertion dans la presse	7 595,00	2 025,82	2 025,82	5 569,18	26,67
9 PROVISIONS	383 765,00			383 765,00	
9400 Aléas et imprévus	383 765,00			383 765,00	
2 RECETTES	3 407 405,75	14 467,06	42 854,28	3 364 551,47	1,26
7 Mandant	3 407 405,75	14 467,06	42 854,28	3 364 551,47	1,26
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 274 250,00		2 531,67	3 271 718,33	0,08
7101 Rémunération du mandataire	133 155,75	14 467,06	40 322,61	92 833,14	30,28
SOLDE			505,85		

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

IV. PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2021

IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL

L'année 2021 devra permettre :

- De valider les Etudes Préliminaires et d'arrêter le programme des travaux ainsi que de formaliser les évolutions dans la convention de mandat et le marché de la MOE ;
- De lancer le marché de levés topographiques ;
- De débiter les études d'AVP et l'étude hydraulique ;
- De valider les études d'AVP et l'étude hydraulique ;
- De débiter les études de PRO ;
- D'avoir un rendu provisoire du PRO.

IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS

Le montant prévisionnel des appels de fonds pour l'année 2021 s'élève à **98 964.65 € TTC**, réparti trimestriellement de la manière suivante :

Intitulé	Prévisionnel € TTC				
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total 2021
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	38 994,00	10 694,45	13 294,70	35 981,50	98 964,65

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée au tableau ci-après :

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Prévisionnel 2021					Année
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4		
1 DEPENSES	3 407 405,75	12 673,00	4 231,00	63 208,00	43 981,50	124 093,50	
3 HONORAIRES	247 707,00	8 254,00	2 387,00	51 908,00	35 981,50	98 530,50	
3100 Maîtrise d'œuvre	153 506,00	8 254,00	2 387,00	15 000,00	15 000,00	40 641,00	
3200 Honoraires Géomètre	25 584,00			36 908,00		36 908,00	
3220 Honoraires de CS/PS	61 402,00				3 797,50	3 797,50	
3230 Honoraire de géotechnique					14 125,00	14 125,00	
3800 Révisions de prix	7 215,00				3 059,00	3 059,00	
4 TRAVAUX	2 635 183,00						
4170 Révisions	76 753,00						
4200 Travaux	2 558 430,00						
5 REMUNERATIONS	133 155,75	3 979,00	1 844,00	10 800,00	8 000,00	24 623,00	
5130 Mandat	129 277,75	3 918,00	1 766,00	10 800,00	8 000,00	24 484,00	
5160 Révisions	3 878,00	61,00	78,00			139,00	
6 FRAIS DIVERS	7 595,00	440,00		500,00		940,00	
6104 Publication et insertion dans la presse	7 595,00	440,00		500,00		940,00	
9 PROVISIONS	383 765,00						
9400 Aléas et imprévus	383 765,00						
2 RECETTES	3 407 405,75	42 973,00	12 538,45	24 094,70	43 981,50	123 587,65	
7 Mandant	3 407 405,75	42 973,00	12 538,45	24 094,70	43 981,50	123 587,65	
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 274 250,00	38 994,00	10 694,45	13 294,70	35 981,50	98 964,65	
7101 Rémunération du mandataire	133 155,75	3 979,00	1 844,00	10 800,00	8 000,00	24 623,00	

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

V. EVOLUTION DU BILAN

V.1 BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2020 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2021

❖ Bilan opérationnel de l'année 2020

L'année 2020 a permis :

- L'analyse du marché de maîtrise d'œuvre ;
 - La désignation et la notification du maître d'œuvre ;
 - Le lancement de la mission Etudes Préliminaires ;
 - Le rendu intermédiaire des Etudes Préliminaires et l'organisation d'un COTECH de présentation ;
 - La rédaction du marché de levés topographiques.
-

❖ Objectifs d'activité pour 2021

L'année 2021 devra permettre :

- De valider les Etudes Préliminaires et d'arrêter le programme des travaux ainsi que de formaliser les évolutions dans la convention de mandat et le marché de la MOE ;
- De lancer le marché de levés topographiques ;
- De débiter les études d'AVP et l'étude hydraulique ;
- De valider les études d'AVP et l'étude hydraulique ;
- De débiter les études de PRO ;
- D'avoir un rendu provisoire du PRO.

V.2 **BILAN FINANCIER AU 31/12/2020 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2021**

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Cumul réglé au 31/12/2020	Prévisionnel		Proposition	
			2021	Au-delà	Nouveau bilan	Ecart
1 DEPENSES	3 407 405,75	42 348,43	124 093,50	5 142 730,72	5 309 172,65	1 901 766,90
3 HONORAIRES	247 707,00		98 630,50	216 618,50	315 149,00	67 442,00
3100 Maîtrise d'oeuvre	153 506,00		40 641,00	165 509,00	206 150,00	52 644,00
3200 Honoraires Géomètre	25 584,00		36 908,00	28 192,00	65 100,00	39 516,00
3220 Honoraires de CSPS	61 402,00		3 797,50	3 797,50	7 595,00	-53 807,00
3230 Honoraires de géotechnique			14 125,00	13 000,00	27 125,00	27 125,00
3800 Révisions de prix	7 215,00		3 059,00	6 120,00	9 179,00	1 964,00
4 TRAVAUX	2 635 183,00			4 388 024,02	4 388 024,02	1 752 841,02
4170 Révisions	76 753,00			127 807,00	127 807,00	51 054,00
4200 Travaux	2 558 430,00			4 260 217,02	4 260 217,02	1 701 787,02
5 REMUNERATIONS	133 155,75	40 322,61	24 623,00	107 437,02	172 382,63	39 226,88
5130 Mandat	129 277,75	40 157,20	24 484,00	102 720,05	167 361,25	38 083,50
5160 Révisions	3 878,00	165,41	139,00	4 716,97	5 021,38	1 143,38
6 FRAIS DIVERS	7 595,00	2 025,82	940,00	4 629,18	7 595,00	
6104 Publication et insertion dans la presse	7 595,00	2 025,82	940,00	4 629,18	7 595,00	
9 PROVISIONS	383 765,00			426 022,00	426 022,00	42 257,00
9400 Aléas et imprévus	383 765,00			426 022,00	426 022,00	42 257,00
2 RECETTES	3 407 405,75	42 854,28	123 587,65	5 142 730,72	5 309 172,65	1 901 766,90
7 Mandant	3 407 405,75	42 854,28	123 587,65	5 142 730,72	5 309 172,65	1 901 766,90
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 274 250,00	2 531,67	98 964,65	5 035 293,70	5 136 790,02	1 862 540,02
7101 Rémunération du mandataire	133 155,75	40 322,61	24 623,00	107 437,02	172 382,63	39 226,88
SOLDE		505,85				

Les évolutions entre le bilan approuvé par le Conseil Municipal le 19/12/2018 et le nouveau bilan proposé pour l'année 2021 sont les suivantes :

↳ **HONORAIRES**

- ❖ Ligne 3100 – Maîtrise d'œuvre : Cette ligne passe de 153 506,00 € TTC à 206 150,00 € TTC. Cette augmentation de 52 644,00 € TTC se justifie par la décision d'une modification de contrat au marché de maîtrise d'œuvre :
 - Suite à l'évolution du programme et à la mise à jour de l'enveloppe des travaux à effectuer, le montant de la rémunération du MOE a dû être ré évalué. Cette augmentation intègre donc l'augmentation du forfait de rémunération provisoire du Maître d'œuvre par rapport au nouveau montant de travaux qui a été conclu par le biais de la modification de contrat n°1.
- ❖ Ligne 3200 – Honoraires Géomètre : Cette ligne passe de 25 584,00 € TTC à 65 100,00 € TTC. Cette augmentation de 39 516,00 € TTC se justifie par la volonté de la commune de réaliser des levés topographiques sur un linéaire de 29 km et l'intégration d'une prestation pour la réalisation d'états parcellaires et de documents d'arpentage par le biais d'un géomètre expert.
- ❖ Ligne 3220 – Honoraires du CSPS : Cette ligne passe de 61 402,00 TTC à 7 595,00 TTC. Le montant affecté à cette ligne a été surévalué et fait donc l'objet d'un réajustement et d'une diminution de 53 807,00 € TTC.
- ❖ Ligne 3230 – Honoraires de géotechnique : Cette ligne est créée à hauteur de 27 125,00 TTC. L'ajout de cette ligne se justifie par l'identification d'un besoin de prestation de géotechnique par le maître d'œuvre. En effet, pour mener à bien les travaux à effectuer sur la RN3, un désaxement de la chaussée va devoir être effectué. En ce sens, et afin de connaître la nature du sol, une étude géotechnique va devoir être effectuée.
- ❖ Ligne 3800 – Révision des prix : Cette ligne passe de 7 215,00 € TTC à 9 179,00 € TTC. Cette augmentation de 1 964,00 € TTC se justifie par l'augmentation globale des honoraires d'études. Le pourcentage appliqué pour le calcul de cette ligne est de 3 %.

Le montant total des dépenses du poste Honoraires passe de 247 707,00 € TTC à 315 149,00 € TTC, soit une augmentation de 67 442,00 € TTC, afin d'ajuster les montants prévisionnels par rapport aux évolutions de programme.

↳ **TRAVAUX**

- ❖ Ligne 4170 – Révisions : Cette ligne passe de 76 753,00 € TTC à 127 807,00 € TTC. Cette augmentation de 51 054,00 € TTC s'explique par l'augmentation de l'enveloppe travaux. Le pourcentage appliqué pour le calcul de cette ligne est de 3 %.
- ❖ Ligne 4200 – Travaux : Cette ligne passe de 2 558 430,00 € TTC à 4 260 217,02 € TTC. Cette augmentation de 1 701 787,02 € TTC se justifie par la volonté de la commune de procéder à l'évolution du programme initial en y intégrant d'autres secteurs à aménager mais aussi en modifiant la nature des travaux à réaliser en aménageant d'avantage de bandes cyclables sur les voiries communales.

Le montant total des dépenses du poste Travaux passe de 2 635 183,00 € TTC à 4 388 024,02 € TTC, soit une augmentation de 1 752 841,02 € TTC, afin d'ajuster les montants prévisionnels par rapport aux évolutions de programme.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

↳ REMUNERATIONS

- ❖ Ligne 5130 – Mandat : Cette ligne passe de 129 277,75 € TTC à 167 361,25 € TTC. Cette augmentation se justifie par l'augmentation de la rémunération de la SPL Maraina suite à l'évolution du programme de travaux et à l'allongement de la durée de la phase travaux de 5 mois. En ce sens un avenant à la convention a été proposé à la Commune afin de réajuster la rémunération de la SPL Maraina.
- ❖ Ligne 5160 – Révisions : Cette ligne passe de 3 878,00 € TTC à 5 021,38 € TTC. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la rémunération du mandataire. Le pourcentage appliqué pour le calcul de cette ligne est de 3 %.

Le montant total des dépenses du poste Rémunérations passe de 133 155,75 € TTC à 172 382,63 € TTC, soit une augmentation de 39 226,88 € TTC, suite à l'évolution du programme de travaux et de l'allongement de la durée de la phase travaux de 5 mois.

↳ FRAIS DIVERS

- ❖ Ligne 6104 - Publications et insertion dans la presse : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste Frais divers reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 7 595,00 € TTC.

↳ PROVISIONS

- ❖ Ligne 9400 - Aléas et imprévus : Cette ligne passe de 383 765,00 € TTC à 426 022,00 € TTC. Cette augmentation se justifie par l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux. Le pourcentage appliqué pour le calcul de cette ligne est de 10 %.

Le montant total des dépenses du poste Provisions passe de 383 765,00 € TTC à 426 022,00 € TTC, soit une augmentation de 42 257,00 € TTC, suite à l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

CONCLUSION :

- ↳ Les lignes du bilan ont été mises à jour.
- ↳ Le montant total des dépenses du poste Honoraires passe de 247 707,00 € TTC à 315 149,00 € TTC, soit une augmentation de 67 442,00 € TTC, afin d'ajuster les montants prévisionnels par rapport aux évolutions de programme du projet.
- ↳ Le montant total des dépenses du poste Travaux passe de 2 635 183,00 € TTC à 4 388 024,02 € TTC, soit une augmentation de 1 752 841,02 € TTC, afin d'ajuster les montants prévisionnels par rapport aux évolutions de programme du projet.
- ↳ Le montant total des dépenses du poste Rémunérations passe de 133 155,75 € TTC à 172 382,63 € TTC, soit une augmentation de 39 226,88 € TTC, suite à l'évolution du programme de travaux et de l'allongement de la durée de la phase travaux de 5 mois.
- ↳ Le montant total des dépenses du poste Frais divers reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 7 595,00 € TTC
- ↳ Le montant total des dépenses du poste Provisions passe de 383 765,00 € TTC à 426 022,00 € TTC, soit une augmentation de 42 257,00 € TTC, suite à l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2021 passe de 3 407 405,75 € TTC à 5 309 172,65 € TTC, soit une augmentation de 1 901 766,90 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

VI. ANNEXES

VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS

Intitulé	Bilan approuvé	Cumul du réalisé au 31/12/2020		Cumul du réglé au 31/12/2020	Prévisionnel			Au-delà	Bilan proposé		
		Réalisé	Reste		2021	2022	2023		Nouveau	Esot	Reste
1 DEPENSES	3 407 405,75	28 726,09	3 378 679,67	42 348,43	124 093,50	2 601 751,19	2 540 979,53		5 309 172,65	1 901 766,90	5 268 824,22
3 HONORAIRES	247 707,09	8 254,24	239 452,76		98 530,50	128 904,25	87 714,25		315 149,00	67 442,00	315 149,00
3100 Maîtrise d'œuvre	153 504,00		145 251,74		40 641,00	82 754,50	82 754,50		206 150,00	52 644,00	206 150,00
3200 Honoraires Géomètre	25 584,00		25 584,00		36 908,00	28 192,00			45 100,00	39 516,00	45 100,00
3220 Honoraires de CSFS	61 402,00		61 402,00		3 797,50	1 898,75	1 898,75		7 695,00	-53 807,00	7 695,00
3230 Honoraires de géotechnique					14 125,00	13 000,00			27 125,00	27 125,00	27 125,00
3800 Révisions de prix	7 215,00		7 215,00		3 059,00	3 059,00	3 061,00		9 179,00	1 964,00	9 179,00
4 TRAVAUX	2 635 183,00		2 635 183,00			2 194 012,01	2 194 012,01		4 388 024,02	1 752 841,02	4 388 024,02
4170 Révisions	76 753,00		76 753,00			63 903,50	63 903,50		127 807,00	51 054,00	127 807,00
4200 Travaux	2 558 430,00		2 558 430,00			2 130 108,51	2 130 108,51		4 260 217,02	1 701 787,02	4 260 217,02
5 REMUNERATIONS	133 155,75	18 446,02	114 709,73	40 322,61	24 623,00	62 194,96	45 242,06		172 382,63	39 226,88	132 060,02
5130 Mandat	129 277,75	18 219,86	111 057,89	40 157,20	24 484,00	59 973,21	42 746,84		167 361,25	39 085,50	127 204,05
5160 Révisions	3 878,00	226,16	3 651,84	165,41	139,00	2 221,75	2 495,22		5 021,38	1 143,38	4 855,97
6 FRAIS DIVERS	7 595,00	2 025,82	5 569,18	2 025,82	940,00	3 628,97	1 000,21		7 595,00		5 569,18
6104 Publication et insertion dans la presse	7 595,00	2 025,82	5 569,18	2 025,82	940,00	3 628,97	1 000,21		7 595,00		5 569,18
9 PROVISIONS	383 765,00		383 765,00			213 011,00	213 011,00		426 022,00	42 257,00	426 022,00
9400 Aléas et imprévus	383 765,00		383 765,00			213 011,00	213 011,00		426 022,00	42 257,00	426 022,00
2 RECETTES	3 407 405,75	59 971,84	3 347 433,91	42 854,28	123 587,65	2 601 751,19	2 540 979,53		5 309 172,65	1 901 766,90	5 268 318,37
7 Mandant	3 407 405,75	59 971,84	3 347 433,91	42 854,28	123 587,65	2 601 751,19	2 540 979,53		5 309 172,65	1 901 766,90	5 268 318,37
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 274 250,00	41 525,82	3 232 724,18	2 531,67	98 964,65	2 539 556,23	2 495 737,47		5 136 790,02	1 862 540,02	5 134 258,35
7101 Rémunération du mandataire	133 155,75	18 446,02	114 709,73	40 322,61	24 623,00	62 194,96	45 242,06		172 382,63	39 226,88	132 060,02
SOLDE				505,96							

VI.2 PLANNING ACTUALISE AU 31/12/2020

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	36 Trimestres																							
					36 Trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre											
					Jul	Oct	Jan	Avr	Ju	Oct	Jan	Avr	Ju	Oct	Jan	Avr	Ju	Oct	Jan	Avr	Ju	Oct						
1	CONSULTATIONS	38,7 mois	Mar 10/12/19	Ven 25/11/22	CONSULTATIONS																							
2	Maîtrise d'œuvre / Etudes réglementaires	3 mois	Mar 10/12/19	Lun 27/08/20	10/12																							
3	Géomètre	4,7 mois	Ven 12/02/21	Mar 23/06/21	10/12																							
4	CSPS	3 mois	Lun 09/08/21	Ven 29/10/21	09/08																							
5	Géotechnique	2 mois	Lun 09/08/21	Ven 01/10/21	09/08																							
6	Entreprises de travaux	5 mois	Lun 13/07/22	Ven 25/11/22	11/07																							
8	ETUDES OPERATIONNELLES	23,55 mois	Ven 18/09/20	Ven 08/07/22	18/09																							
9	Etudes Préliminaires	5,55 mois	Ven 18/09/20	Mar 23/03/21	18/09																							
10	Validation EP	1,55 mois	Mar 23/02/21	Mar 06/04/21	18/09																							
11	Levés topographiques	1,5 mois	Lun 28/06/21	Ven 06/08/21	28/06																							
12	Etudes AVANT PROJET (AVP)	2 mois	Lun 09/08/21	Ven 01/10/21	09/08																							
13	Validation AVP	2 mois	Lun 04/10/21	Ven 26/11/21	09/08																							
14	Etudes Géotechnique	2 mois	Lun 09/08/21	Ven 01/10/21	09/08																							
15	Etude hydraulique	2 mois	Lun 04/10/21	Ven 26/11/21	09/08																							
16	Validation Etude hydraulique	2 mois	Lun 29/11/21	Ven 21/01/22	09/08																							
17	Etudes PROJET (PRO)	3 mois	Lun 24/01/22	Ven 15/04/22	29/11																							
18	Validation du PRO	2 mois	Lun 18/04/22	Ven 10/06/22	24/01																							
19	DCE	1 mois	Lun 13/06/22	Ven 08/07/22	18/04																							
20	PROCEDURES REGLEMENTAIRES	8 mois	Lun 24/01/22	Ven 02/09/22	13/06																							
21	Elaboration Dossier loi sur l'eau	2 mois	Lun 24/01/22	Ven 18/03/22	24/01																							
22	Validation du dossier	2 mois	Lun 21/03/22	Ven 13/05/22	24/01																							
23	Instruction	4 mois	Lun 16/05/22	Ven 02/09/22	21/03																							
24	Décision des services de l'Etat	0j	Ven 02/09/22	Ven 02/09/22	16/05																							
25	TRAVAUX DU SITE	14 mois	Lun 28/11/22	Ven 22/12/23	02/09																							
26	Période de préparation	1 mois	Lun 28/11/22	Ven 23/12/22	28/11																							
27	Travaux	13 mois	Lun 26/12/22	Ven 22/12/23	26/12																							

Planning prévisionnel - Conception de mandat de maîtrise d'ouvrage "Aménagement des itinéraires cyclables"

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE 2020

Intitulé	Bilan	Engagé	Tiers	Réglé
1 DEPENSES	3 407 405,75	268 509,12		16 492,88
3 HONORAIRES	247 707,00	136 765,34		
3100 Maîtrise d'oeuvre	153 506,00	136 765,34		
3200 Honoraires Geometre	25 584,00			
3220 Honoraires de CSPS	61 402,00			
3800 Révisions de prix	7 215,00			
4 TRAVAUX	2 635 183,00			
4170 Révisions	76 753,00			
4200 Travaux	2 558 430,00			
5 REMUNERATIONS	133 155,75	129 277,75		14 467,06
5130 Mandat	129 277,75	129 277,75		14 301,65
00001 NH1			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	4 927,26
00002 NH 2			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	1 574,60
00005 NH 3			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	549,28
00006 NH4			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	4 650,58
00007 NH 5			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	2 599,93
5160 Révisions	3 878,00			165,41
00002 NH 2			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	-9,85
00003 NH 2 REVISIONS ANNULE			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	9,85
00004 NH 2 REVISIONS RECTIFIEES			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	76,84
00005 NH 3			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	10,69
00006 NH4			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	49,09
00007 NH 5			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	28,79
6 FRAIS DIVERS	7 595,00	2 466,03		2 025,82
6104 Publication et insertion dans la presse	7 595,00	2 466,03		2 025,82
00001 FA4218895			00011 DILA - BOAMP	781,20
00001 FA446210			00010 LE QUOTIDIEN	619,88
00001 FA157566			00009 LE JIR - LE JOURNAL	624,74
9 PROVISIONS	383 765,00			
9400 Aléas et imprévus	383 765,00			

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021



Facture n° 4218895 du 13/12/2019

3024-12-05

26, rue Desaix 75727 Paris Cedex 15 (France)
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
SIRET : 130009186 00011 - code APE : 5813Z

SPLA MARAÏNA
38 RUE COLBERT
97460 SAINT-PAUL
RÉUNION

REÇU LE
31 DEC. 2019
SPL MARAÏNA
047873

Pour tout renseignement sur cette facture:
www.boamp.fr rubrique "Contact"
Vos publications sont consultables sur ce site avec
la référence de l'avis

Références DILA :

Date de publication : 10/12/2019
Référence de l'avis : 19-183996

Votre référence de commande (EJ.BC) :
LC-19-06252-BC

Client :
SPLA Maraïna

PAYÉ LE 28 JAN. 2020

N° du service exécutant :

Siret :

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant
Achat d'unité(s) de publication National	8	90,00	720,00
TVA 8.5			61,20
Atteste service fait Le 22/01/20 <i>Jérôme Boyer</i>			
Atteste service fait Le 23.01.20 <i>Valérie JULIE</i> <i>Responsable Adjointe</i> <i>Service Marchés et Affaires</i> <i>Tuni d'Yves</i>			
Objet du marché : le présent marché a pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement des itinéraires cyclables sur la commune de la plaine des pal			
Montant TTC facturé :			781,20 €
acquittement de la TVA d'après les débits			

Condition de règlement : à réception de facture

« Pour mémoire le passage en phase contentieuse entraîne l'application de l'article L. 80 D du livre de procédures fiscales »

POUR TOUT REGLEMENT, LA REFERENCE EST IMPERATIVE : Facture n° 4218895

Par chèque ou mandat-cash à l'ordre de la comptable du BAPOIA, DILA TSA n° 41647, 75901 Paris Cedex 15 : joindre obligatoirement ce coupon
Par virement : indiquer impérativement la référence ci-dessus sur le libellé de votre virement.
La comptable du BAPOIA n'accepte ni les traites, ni les billets à ordre.

N° Facture : 4218895
Date : 13/12/2019

Montant facturé : 781,20 €

Notre RIB	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
BDF Paris	30001	00064	10110090182	Accuse de réception en préfecture 974-219740065-2020-014-DCM18-141021-DE Date de télétransmission : 28/10/2021 Date de réception préfecture : 28/10/2021
IBAN : FR76 3000 1000 6410 1100 9018 288			Code BIC / SWIFT :	BDFEFRPCC1
T.V.A intracommunautaire (n° d'identification : FR 76130009186)				

3024-12-02

Annonces Classées

Tel 02.62.92.15.15

SPL MARAINA

38 RUE COLBERT

97460 SAINT-PAUL

Réf. client : 27 982 I

SIRET dest : 52066400400030

Facture N°: 446210

Saint-Denis le, 11 Décembre 2019

Page 1/1

Prestations	Montant
MO/Aménag.itinéraires cyclabes	Votre réf
Rubrique: Procédure adaptée	Notre réf 663608
Nb lignes parues 69 sur 2 colonnes	
Nb lignes facturées 69 x 2 colonnes = 138 lignes	
à 4.14 HT la ligne	
Mercredi 11 Décembre 2019 Le Quotidien - les Classées	P26
Montant annonce	571,32
	571,32
	Montant net Annonce
	571,32

PAYÉ LE 08 JAN. 2020

Atteste service fait

Atteste service fait

Le 19.12.19

Valérie JULIE

Responsable Adjointe
service Marchés et Affaires
Juridiques.

Le 17/12/19

Jérôme Boyer

Taux TVA 8,50 %

Arrêtée la présente facture à la somme de :

SIX CENT DIX NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT HUIT CENTS

Facture à payer avant le : 10 Janvier 2020

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement ! 40€,sauf frais supplémentaires.

Il ne sera accordé aucun escompte en cas de paiement à une date antérieure au terme fixé.

Total HT	571,32
Montant TVA	48,56
Total TTC	619,88

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021



Publicité / Annonces
Abonnement
Dépositaire

SAS AU CAPITAL DE 1 104 800 €

RCS 90 B 556 SAINT-DENIS - SIRET 379 916 919 00036

IBAN: FR5911449000020218349001W86 BIC: BDEIFRPPXXX

JOURNAL DE L'ÎLE DE LA RÉUNION
62, BOULEVARD DU CHAUDRON
BP N° 40019
97491 SAINT-CLOTILDE CEDEX

Tel : 0262486700 - Fax : 0262486640
Tel : 0262486624 - Fax : 0262486620
Tel : 0262486623 - Fax : 0262486620

3024-12-0006

FACTURE

REÇU LE

13 DEC. 2019

SPL MARAÏNA

SPLA
38 RUE COLBERT
97460 SAINT PALL

PAYÉ LE 05 FEV. 2020

FACTURE 157566 du 11/12/19
MB
SIRET : 52066400400014

Client TVA Intra :
Client n° 249515 (Tél : 0262919160) Page 1

Désignation	mm lignes	nombre col.	Surface	Prix Unitaire	Montant HT
N° 220967 AL Référence : 220967 JIR MAPA Toutes éditions MISS° DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES APPEL D'OFFRE 1 Par. 11/12/2019	155,00	2,0	310,00	1,83	567,30
JIR MAPA Toutes éditions CYCABLES SUR LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PAIMISTIÉS (97431) DIVERS INIERNES APPEL D'OFFRE 1 Par. 11/12/2019	1,00	1,0	1,00		Gratuit
JIR MAPA Toutes éditions LOGO x 1 LOGO 1 Par. 11/12/2019	1,00	1,0	1,00	8,50	8,50
Total net					575,80
Atteste service fait Le 19/12/19 Stève Boyer					
Atteste service fait Le 03.02.20					
Payable 30 JOURS CHEQUE Ech 31/01/20					
	Montant net H.T.	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	
	575,80	8,50	48,94	624,74	

29/11/2020
Valérie Julie
Responsable adjointe service Marchés
Atteste service fait
Le 03.02.20

Net à payer 624,74

Téléchargez votre Justificatif sur
www.monjustificatif.re

Accusé de réception en préfecture
974 219740065-20211014-DCM13-141021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

Client 249515 SPLA
Facture JIR 157566
Date 11/12/19 Montant 624,74

Règlement aux conditions du contrat:

Escompte pour paiement comptant à 0%
Les pénalités de retard de paiement égales à 3 fois le taux d'intérêt légal sont applicables aux montants impayés
à la date d'échéance à laquelle s'ajoute une indemnité forfaitaire fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012